

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2022 – 059

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Marie-Christine BROSSARD, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION adjoints, Alain BROSSARD, Laura BONHOMME, Valérie PEY-PATIN, Karine CHAMPIE, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, Josiane BRENIER, René BONNET, Reynald CADORET, et Pascale DUBUC conseillers municipaux.

Absents excusés : Danielle STAES (pouvoir à Renée JEANNERET), Régis AMIOT (pouvoir à Jean-Pierre LION), Manon PETERS (pouvoir à Laura BONHOMME), Gérard DARRIGOL (pouvoir à Pascale DUBUC), Anthony BORGNIC (pouvoir à Reynald CADORET), Nadine QUENNESSON (pouvoir à Alain FILIPPI)

Absents : NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	17	6	23

Objet de la délibération : RENOUELEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE : VALIDATION PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Par délibération n° 2016-068 du 20 octobre 2016, le Conseil Municipal avait validé un plan d'action pour la réduction des pertes en eau potable. Par délibération n° 2017-002 du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal a entériné un programme pluriannuel de travaux conformément à l'avis des membres de la Commission EAU du 1er décembre 2016. Pour rappel, cette programmation répondait à la nécessité d'éviter un doublement du montant de la redevance prélèvement sur la ressource en eau conformément à l'article L 213-10-9 du code de l'environnement, perçue sur les factures des usagers, permettant ainsi d'atteindre les objectifs imposés par le Grenelle 2.

Le programme pluriannuel de travaux sur le réseau d'eau potable ayant pris fin en 2019 (derniers travaux Chemin Haut et Bas des Faïsses), il convient d'établir un nouveau programme étant précisé que ces renouvellements permettront à la Commune de réaliser à terme des économies d'eau.

En fonction des interventions réalisées sur le réseau d'eau potable et conformément aux préconisations de notre délégataire qui a identifié la liste des travaux à effectuer pour les prochaines années à venir, les membres de la Commission travaux ont approuvé le 7 septembre 2022 le principe d'établissement d'un programme pluriannuel de travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour les quartiers suivants :

- Avenue de la Sarriette	- Avenue de Provence
- Avenue des Alpes	- Avenue des Lavandes
- Avenue des Cigales	- Avenue des Grillons
- Avenue de Saint-Jean	- Chemin Départemental n°271 (du CD n°71 au CD n°30)
- Chemin Départemental n°30 (Aups-Rians)	- Chemin des Clouos
- Avenue des Genêts	- Cours Alexandre Gariel
- Rue du Haut de Saint-Jean	- Domaine privé

Après étude des différentes possibilités d'aménagement du réseau d'eau potable, Madame le Maire propose au conseil municipal de :

Valider un programme pluriannuel de travaux à exécuter en priorité, établi comme suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20221013-DEL2022-10-059-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

2023	
Sites concernées	Coût estimatif des travaux
Avenue de la Sarriette	100 000 €
Avenue de Provence	15 000 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :
19 OCT. 2022
Et publication le :
20 OCT. 2022
Le Maire,
Renée JEANNERET

2023	
Avenue des Alpes	95 000 €
Avenue des Lavandes	22 000 €
Avenue de Saint-Jean	25 000 €

2024	
Sites concernées	Cours Alexandre Gariel
Avenue des Cigales	Domaine privé
Avenue des Grillons	Avenue des Genêts
Chemin Départemental n°271 (du CD n°71 au CD n°30)	Rue du Haut de Saint-Jean
Chemin Départemental n°30 (Aups-Rians)	Chemin des Clouos

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser à terme des économies d'eau.

APRES avis des membres de la commission Travaux le 7 septembre 2022

à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme pluriannuel de travaux à exécuter en priorité pour la réduction des pertes d'eau sur les réseaux communaux de distribution d'eau potable, tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

¹Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Laura BONHOMME